



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingeaux

DELIBERATION N°02-2024.08.03

L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingeaux légalement convoqué s'est assemblé en lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIOGIER, président du syndicat.

Nombre de membres en exercice: 19

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membre présents : 12

Date de convocation du comité syndical : 19 février 2024

Secrétaire de séance : André DUBOEUF

<u>PRESENTS</u>: Daniel FAVIER, Marie-Josèphe PAULET, Hébert MASSE, Lucien ROUX, André DUBOEUF, Didier RAULT, Alain FOURNIER, Pierre MOREL, Pascal PEROTTI, Raoul GANIVET, Pierre LIOGIER et André NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES: David SUC, Jean-Pierre FILIOL et Nicolas HAEUSSER.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023**, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affichée le : X10316524 Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

